



École de Maréchalerie de Saint-Hilaire du Harcouët

NUMÉRO : 2

16 / 11 / 2015



Agenda

- **Salon du cheval**
Stand commun Enseignement Agricole Public
Hall 5a Stand j178
- **Examens CTM**
Semaine du 14 au 20 décembre 2015

Précisions—CAPa / CTM

Lors du dernier équi-meeting maréchalerie au haras du Pin, s'est tenu également un équi-meeting maréchalerie « junior », consacré à la formation en maréchalerie et à la formation vétérinaire. M. Rigal, inspecteur pédagogique à compétences « cheval » de la DGER du ministère de l'Agriculture a présenté le nouveau CAPa et M. Fonseca, président de l'UFM en a fait de même pour le CTM (certificat technique des Métiers).

Le nouveau CAPa a été mis en place dès cette rentrée pour les apprentis 1^{ère} année. L'évaluation reste la même à savoir des épreuves organisées en interne avec la participation de maréchaux ferrants extérieurs à notre établissement pour certaines épreuves à finalités professionnelles et une épreuve de ferrage en examen terminal.

Les représentants de la profession, FNAR et l'UFM, ont souhaité que l'Assemblée Permanente des Chambres des Métiers (APCM) propose une alternative au CAPa car ils estiment que l'obtention de ce diplôme est trop facile et ne prépare pas correctement à l'entrée en BTM. C'est pourquoi, ils ont voulu que le CTM repose sur les mêmes matières d'enseignement que le BTM et que son évaluation ait lieu uniquement en épreuves terminales avec obligation d'avoir la moyenne dans toutes les épreuves...ce qui

n'est pas le cas du BTM, ni du CAPa.

Actuellement, notre école et le CFA de Comminges n'expérimentent pas la formation du CTM, qui n'existe pas mais uniquement l'évaluation de ce futur diplôme avec les apprentis de BTM de première et seconde année.

A ce jour, seules les formations de CAPa et de BTM maréchal ferrant sont mises en œuvre dans différents centre de formation en France puisque ce sont les seuls diplômes reconnus officiellement et parus au Journal Officiel. Par ailleurs, sachez que ces deux diplômes reposent globalement, sur le même référentiel professionnel et que les compétences acquises en centre de formation et en entreprise par les apprenants seront les mêmes.

Frédéric ASSELIN,
Directeur de l'école de maréchalerie



Retrouvailles d'une partie des BTM 2010-2012 lors de l'équi-meeting

Programme Movil'App

Movil'App Basse Normandie est un programme de mobilité européenne qui permet aux apprentis en cours de formation d'avoir une bourse afin qu'ils réalisent un stage dans un pays européen.

L'école de maréchalerie de Saint Hilaire du Harcouët propose aux apprentis de BTM première année de réaliser un stage de 3 semaines en Angleterre. Sur cette durée, la majorité du temps sera passé dans une entreprise. Le reste du temps sera passé dans une école de maréchalerie anglaise.

Pour l'apprenti, le but de cette formation à l'étranger est de se perfectionner en langue tout en continuant d'améliorer ses techniques de travail. Cette formation en immersion représente donc une réelle valeur ajoutée pour l'apprenti, mais aussi pour les maîtres d'apprentissage qui valident et soutiennent cette démarche.

La période pressentie pour ce stage est située entre le 20 février 2016 et le 20 mars 2016.



Le programme Movil'App fait partie du programme européen Erasmus +

Une page Facebook dédiée à la maréchalerie

Une page Facebook dédiée à l'école de Maréchalerie a été créée.

Cette page sera le lieu de partage d'informations :

- Actualité de l'école
- Photos
- Evénements
- Informations relatives au métier
- Publication d'annonces relatives au métier (recherche d'apprentis ou maître d'apprentissage, ...)
- Résumé d'articles scientifiques

Cette page est disponible sous le nom de « St Hilaire Maréchalerie » sur Facebook.

Vous pouvez aussi utiliser le QrCode ci-dessous pour accéder à la page.



CFA CFPPA
de la baie du Mont Saint-Michel

Route de Fougères
50600 Saint-Hilaire du Harcouët
Téléphone : 02 33 91 02 29
Télécopie : 02 33 91 02 21
Messagerie : cfa.st-hilaire@educagri.fr